

Support de cours du stagiaire

--- --- ----

La vignette crit'air

A) À quoi correspond la mention crit'air?

Crit'air est une pastille (ou certificat) qui doit être positionnée de manière visible sur le véhicule. Sa mise en place a vocation à lutter contre la pollution émise par les véhicules en circulation. Plus le véhicule est polluant, plus l'indice crit'air est élevé.

B) À quoi ressemble cette pastille ?



C) Comment ça marche?

La zone géographique à faible émission a vu le jour en 2015 (Z.F.E.). À l'intérieur de celle-ci, seuls les véhicules les moins polluants sont autorisés à circuler. Depuis le 01er juin 2021, des restrictions sont renforcées sur l'ensemble du territoire parisien. Le boulevard périphérique, le bois de Vincennes et le bois de Boulogne sont concernés.

À noter: la Z.F.E a été rendue obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités (2019).

D) Quels sont alors les véhicules autorisés à circuler à Paris intra-muros ?

D'une manière générale tous les véhicules autres que ceux classés crit'air 4 et crit'air 5 (et non classés). "Jusqu'au 1^{er} juin 2021, il existait des règles différentes entre Paris intra-muros et la zone comprise entre le boulevard périphérique et l'autoroute A86.

Depuis le 1^{er} juin 2021, les règles s'appliquent de manière uniforme : les véhicules catégorisés Non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4 ne peuvent pas rouler dans l'ensemble du territoire compris à l'intérieur de l'autoroute A86, à l'exclusion de celle-ci, aux jours et horaires suivants :

Pour les bus, les cars et les poids lourds : 7 jours sur 7, entre 8h et 20h.

Pour les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers, les deux roues, les tricycles et les quadricycles à moteur : du lundi au vendredi de 8h à 20h – exceptés les jours fériés." (source : site internet ville de Paris).

E) Le policier municipal de Paris est-il autorisé à intercepter et à verbaliser le conducteur d'un véhicule en « infraction crit'air » ?

Oui, car les infractions liées à la vignette crit'air sont mentionnées dans le Code de la Route et ne font pas parti de la liste d'infractions interdites.

Le policier municipal de Paris pourra intercepter le véhicule, procéder à un contrôle routier et verbaliser le contrevenant pour l'infraction liée à la vignette crit'air et toute autre infraction constatée durant le contrôle.

F) Quelles sont les infractions liées à la vignette crit'air ?

Voici quelques exemples :

- article R 318-1 et R318-2 du Code de la Route = classe 4 (minorée)
- « Apposition d'un certificat qualité de l'air ne correspondant pas aux caractéristiques du véhicule sur le niveau d'émission de polluants atmosphériques et la sobriété énergétique ».
- article R 411-19 du Code de la Route = classe 3 (minorée)
- « Conduite d'un véhicule à moteur sans certificat de qualité de l'air conforme dans le périmètre des restrictions de circulation arrêtées en cas de pollution atmosphérique ».
- article R 411-19 et R 318-2 du Code de la Route = classe 3 (minorée)
- « Conduite d'un véhicule à moteur sans certificat de qualité de l'air conforme dans une zone de circulation restreinte instituée pour lutter contre la pollution atmosphérique ».

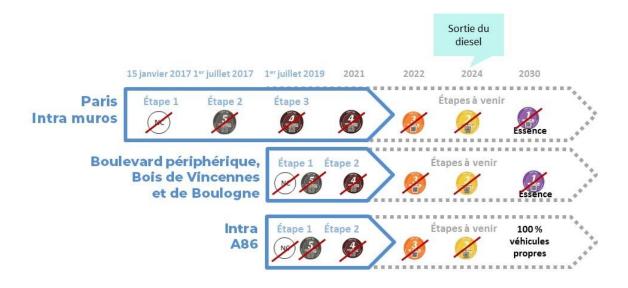
G) Des véhicules bénéficient-ils de dérogations s'agissant de la circulation en Z.F.E.?

Oui, voici quelques exemples:

- véhicules d'intérêt général prioritaires

- véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage
- véhicules du ministère de la Défense
- véhicules de personnes handicapées (GIG/GIC)
- véhicules de transport en commun
- véhicules de la sécurité civile
- véhicules utilisés dans le cadre de tournages,
- véhicules d'approvisionnement des marchés
- véhicules de collection (...)

H) Évolution de la circulation dans la Z.F.E.?



Véhicules légers: jours ouvrés, de 8 à 20 heures Véhicules lourds: tous les jours, de 8 à 20 heures